
Jeux vidéo violents : vers des règles européennes communes ?

Description

Reunis à Dresde en Allemagne, le 16 janvier 2007, les ministres européens de la justice ont décidé d'établir, dans les différents Etats membres de l'Union européenne, un inventaire des législations et des pratiques concernant les jeux vidéo violents. Si une réglementation commune n'est pas envisagée, notamment parce que les cultures sont différentes face aux jeux vidéo et aux conceptions de la violence, reste qu'un processus de coopération est lancé avec, si nécessaire, le renforcement des contrôles au niveau européen, voire des sanctions pénales, notamment du côté des vendeurs de jeux vidéo qui ne vérifient pas toujours l'âge de leurs jeunes acheteurs. Car la violence dans les jeux vidéo concerne surtout les enfants et leur protection fait, elle, partie des règles communes de l'Union européenne.

Le commissaire européen à la justice, l'Italien Franco Frattini, a également estimé que le système d'autorégulation de la profession, mis en place en 2003, n'est pas suffisant. Appliqué dans quatorze pays de l'Union européenne, ce système propose une classification des jeux par catégories d'âge et par types de contenus nécessitant une protection et un avertissement auprès des plus jeunes, qu'il s'agisse de violence ou de sexe. Manifestement, de nombreux pays ne s'en satisfont pas, la polémique ayant fait rage en Italie, au mois de novembre 2006, autour d'un jeu baptisé *The Rule of Rose* qui propose à des jeunes filles de torturer des adultes au sein d'un orphelinat, la version anglaise de ce jeu ayant été interdite ; enfin, le jeu en ligne *Manhut*, une chasse à l'homme qui connaît un réel succès sur Internet, inquiète de nombreux pays par les conséquences qu'il pourrait avoir en cas de confusion entre le jeu et sa virtualité d'une part, les contraintes de la vie sociale de l'autre. Mais s'il est possible de contrôler le marché physique du jeu vidéo et de s'assurer auprès des vendeurs qu'ils respectent les limites d'âge conseillées sur les jeux, il semble en revanche impossible d'empêcher sur Internet la diffusion des jeux vidéo.

Sources :

- « Les pays de l'UE veulent mieux contrôler les jeux vidéo violents, mais sans règles communes », AFP in tv5monde.org, 16 janvier 2007.
- « Les Vingt-sept se penchent sur la question de la violence dans les jeux vidéo » *Le Monde*, 18 janvier 2007.

Categorie

1. Droit
2. Un trimestre en Europe

date créée

20 mars 2007

Auteur

alexandrejoux